



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation :
2 avril 2025

Date d'affichage :
2 avril 2025

Objet
N° 25.04.15 – 019
Compte financier unique 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Dominique PERRON, Aurélie SOUBESE, Elodie MONTERO.

Procuration : Aurélie SOUBESE donne procuration à Florian DEYGAS – Elodie MONTERO donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants,

Considérant qu'en application du CGCT, il convient de voter le compte administratif,

Considérant que le compte financier unique de la Commune et celui des budgets annexes a été arrêté au 31 décembre 2024,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte financier unique,

Monsieur Alain Caunègre est élu, à l'unanimité, président de séance rapporte le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Madame Frédérique Charpenel, Maire.

Monsieur Alain Caunègre, président de séance donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2024, tel que présenté dans les documents joints en annexe,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 22 voix « pour » et 5 abstentions (Olivier PEANNE, Philippe ST MARTIN, Florian DEYGAS, Aurélie SOUBESE, Elodie MONTERO), décide :

- de voter le compte financier unique 2024 des budgets suivants :

- Maison de santé
- Centre Sportif Isle Verte
- Camping Municipal
- Forêt communale
- Commune

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 15 avril 2025

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250423-DELIB25_019-DE

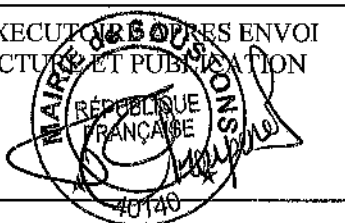


- De constater les identités de valeurs avec les indications de Madame la Trésorière municipale telles que présentées dans le Compte Financier Unique ci joint,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans le Compte Financier Unique ci joint

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 23.04.25

Mme Le Maire,



Soustons, le 15 avril 2025,
Madame le Maire

Frédérique ARPENEL.

